



## Secteur public hospitalier / Arrêt maladie

Par **Laulo67**, le **15/09/2013** à **20:54**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis le 01/12/2013.

La comité médical départemental m'a attribué un congé ordinaire de maladie jusqu'au 21/07/2013 avec une obligation de reprendre mes fonctions à compter du 22/07/2013. Du 22/7/2013 au 12/08/2013 j'ai donc réintégré un statut de salarié où des congés annuels m'ont été accordés. Suite à une dégradation majeure de mon état et après une phase d'hospitalisation je suis à nouveau en arrêt de travail à partir du 8/8/2013.

Je relève du secteur public hospitalier en CHU.

Si quelqu'un connaît bien ce domaine, je souhaiterais avoir une visibilité sur les suites possible de mon dossier : Possibilités de contre expertise, passage en commission, possibilité de CLM sachant qu'il avait été refusé en juin, indemnités espérées, reprise en mi-temps thérapeutique.

Avec tous mes remerciements,

Par **P.M.**, le **15/09/2013** à **21:27**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Laulo67**, le **16/09/2013** à **22:45**

Merci beaucoup pour cette orientation.

Ne pas hésitez à me transmettre des informations complémentaires si possible.